

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 JUILLET 2023 A 20H30**

Etaient présents : Jacques FRADIN Maire, Sylvie GUITTON, Claude GUITTON, Annie GADREAU, Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Alexandre MARTIN, Patrice PASSEBON, Julien PINTAUD, Christian QUINTARD, Carole STHEMER.

Secrétaire de séance : Sylvie GUITTON.

Monsieur Jacques FRADIN Maire, après s'être assuré que le quorum est atteint, rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu par mail le 30 juin 2023 :

- Point sur le budget au 30/06/2023
- Cantine : Tarifs 2023/2024
- Ouvertures de postes, mise à jour du tableau des effectifs
- CARUG : Désignation d'un représentant artistique par commune
- Cession de voirie
- Questions diverses.

POINT SUR LE BUDGET AU 30/06/2023

Monsieur Jacques FRADIN et Madame Sylvie GUITTON font le point sur le budget avec une situation arrêtée au 30 juin 2023.

LIBELLE	BP 2023	Réalisé au 30.06.2023	%	Disponible
RECETTES _ FONCTIONNEMENT	959 531,37	850 734,65	88,66%	108 796,72
Ch. 002 _ RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	57 246,37	-	-	57 246,37
Ch. 13 _ ATTENUATION DE CHARGES	600,00	402,56	67,09%	197,44
Ch. 70 _ VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE...	61 350,00	41 663,37	67,91%	19 686,63
Ch. 73 _ IMPOTS & TAXES	541 800,00	528 507,92	97,55%	13 292,08
Ch. 74 _ DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	279 400,00	263 323,00	94,25%	16 077,00
Ch. 75 _ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 515,00	16 806,01	95,95%	708,99
Ch. 76 _ PRODUITS FINANCIERS	20,00	31,79	-	- 11,79
Ch. 77 _ PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	-	-	100,00
Ch. 78 _ REPRISES SUR PROVISIONS SEMI- BUDGETAIRES	1 500,00	-	-	1 500,00

LIBELLE	BP 2023	Réalisé au 30.06.2023	%	Disponible
DEPENSES _ FONCTIONNEMENT	959 531,37	327 866,62	34,17%	631 664,75
Ch. 011 _ CHARGES A CARACTERE GENERAL	317 500,00	134 765,75	42,45%	182 734,25
Ch. 012 _ CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	339 100,00	161 437,20	47,61%	177 662,80
Ch. 014 _ ATTENUATION DE CHARGES	50,00	-	-	50,00
Ch. 023 _ VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	150 000,00	-	-	150 000,00
Ch. 042 _ OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00	-	-	50 000,00
Ch. 065 _ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	88 931,37	25 024,02	28,14%	63 907,35
Ch. 066 _ CHARGES FINANCIERES	12 600,00	6 639,65	52,70%	5 960,35
Ch. 067 _ CHARGES EXCEPTIONNELLES	50,00	-	-	50,00
Ch. 068 _ DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS D'ACTIF	1 300,00	-	-	1 300,00

LIBELLE	BP 2023	Réalisé au 30.06.2023	%	Disponible
RECETTES D'INVESTISSEMENT	898 141,41	304 156,64	33,87%	593 984,77
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES (Subventions)	72 209,00	2 075,02	2,87%	70 133,98
OPERATIONS FINANCIERES	825 932,41	302 081,62	36,57%	523 850,79

LIBELLE	BP 2023	Réalisé au 30.06.2023	%	Disponible
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	898 141,41	145 457,70	16,20%	752 683,71
OPERATIONS FINANCIERES	74 500,00	41 886,01	56,22%	32 613,99
OPERATIONS	823 641,41	103 571,69	12,57%	720 069,72

En ce qui concerne le « **FONCTIONNEMENT** », les recettes sont réalisées à hauteur de 88,66% et les dépenses à 34,17%.

En ce qui concerne l'« **INVESTISSEMENT** », les recettes sont réalisées à hauteur de 33,87% et les dépenses à 16,20%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces informations.

CANTINE : TARIFS 2023/2024

Monsieur Jacques FRADIN rappelle que, pour 2022/2023, les tarifs « cantine » avaient été revus à la hausse après qu'une étude approfondie ait été réalisée sur le coût réel du prix d'un repas en tenant compte du prix de revient, des coûts de main d'œuvre et de l'augmentation des produits alimentaires et de l'énergie.

Lors du dernier Conseil du collège, la Principale a annoncé une hausse des prix de repas des commensaux de + 0,30 € mais n'avait pas d'information sur le prix du repas des élèves.

Madame Carole STHEMER et Monsieur Julien PINTAUD ont été informés dans la journée qu'une hausse de + 0,30 € serait appliquée à compter du 1^{er} septembre 2023 sur le prix du repas des collégiens selon le quotient familial.

A ce propos, Madame Carole STHEMER demande sa mise en place au niveau du Primaire.

Monsieur Jacques FRADIN lui répond qu'il faut d'abord l'étudier, voir sa faisabilité et avoir le logiciel adéquat ; ce ne sera donc pas possible pour la rentrée de septembre 2023.

Monsieur Bruno BILLEROT aurait souhaité que le Conseil Départemental ait communiqué ses tarifs afin de fixer au mieux les tarifs.

Monsieur Jacques FRADIN rappelle que les tarifs du Conseil Départemental étaient fixés sur l'année civile et que maintenant ils sont sur l'année scolaire et qu'il faut dès à présent les établir pour qu'ils soient applicables à compter de la rentrée.

Après discussion, sachant que les coûts énoncés ci-dessus ne sont pas en diminution, que la commune supporte des impayés « cantine » importants pour des familles habitant la commune ou extérieures, qu'il n'y a pas de demande de prise en charge de ce déficit par les communes extérieures au prorata des familles concernées, il est proposé d'appliquer une hausse de +6%, soit :

- repas Maternelle et Elémentaire : 3,70€ (3,49€ en 2022/2023)
- repas occasionnel : 4,68€ (4,37€ en 2022/2023).

Le Conseil Municipal, à la majorité et à l'unanimité, décide :

- ***que les tarifs « Cantine » sont fixés comme suit pour 2023/2024 :***
 - o ***3,70€ pour les repas Maternelle & Elémentaire***
 - o ***4,68€ pour les repas occasionnels***
- ***à compter du 1^{er} septembre 2023***
- ***qu'une communication soit faite auprès des familles.***
« Pour » : 12 ; « Contre » : 1 ; « Abstention » : 0

OUVERTURES DE POSTES, MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jacques FRADIN et Madame Sylvie GUITTON présentent une proposition de mise à jour du tableau des effectifs sachant que des informations complémentaires ont été demandées au CDG79 et sont sans réponse au jour de la réunion.

Il est proposé :

- d'ouvrir 3 postes dans la filière « technique » pour y intégrer des agents « cantine » actuellement sur des postes de remplacement
- de conserver les 3 postes en cas d'accroissement temporaire d'activité
- d'autoriser le Maire à pourvoir au remplacement des agents se trouvant dans l'incapacité d'exercer (indisponibilité, maladie).

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Temps /semaine	Nombre de postes
Technique	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise	Complet	35h	2
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Complet	35h	2
	Adjoint principal	Adjoint technique principal de 2e classe	Complet	35h	1
	Adjoint technique	Adjoint technique	Complet	35h	1
	Adjoint technique	Adjoint technique	Non complet	8h50	1
				21h25	1
				6h	1
				6h	1
Administrative	Attaché territorial	Attaché	Complet	35h	1
	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	Complet	35h	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Non complet	18h	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif	Complet	35h	1

Accroissement temporaire :

2 postes "technique" sur du temps complet et/ou non complet suivant les besoins

1 poste "administratif" sur du temps complet et/ou non complet suivant les besoins

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- prend acte du tableau des effectifs dans l'attente d'informations complémentaires du CDG79
 - autorise le Maire à pourvoir au remplacement des agents se trouvant dans l'impossibilité d'exercer (indisponibilité, maladie...).
- « Pour » : 13 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

CARUG : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ARTISTIQUE PAR COMMUNE

Monsieur Jacques FRADIN porte à la connaissance des élus qu'il y a lieu de désigner un représentant artistique afin de représenter la commune auprès du CARUG « Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine ».

Cette structure associative de proximité soutient les projets de développement culturel en Gâtine et privilégie l'appui aux projets dans leurs différentes phases en aidant, conseillant et proposant des services.

Les associations, les collectivités locales, les organismes à vocation culturelle du Pays de Gâtine peuvent ainsi être accompagnés par des professionnels, de la conception à la réalisation de leur projet.

Après un tour de table, Madame Carole STHEMER est candidate.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- prend acte que Madame Carole STHEMER sera le référent artistique pour être l'interlocuteur du CARUG.
- « Pour » : 13 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

CESSION DE VOIRIE

Monsieur Jacques FRADIN donne la parole à Monsieur Claude GUITTON.

Ce dernier porte à la connaissance des élus qu'un propriétaire a fait part de sa volonté de céder une parcelle cadastrée Section A n° 1055 d'une contenance de 1160m² sise au lieu-dit « La Davière » Commune de MAZIERES-EN-GATINE. Cette parcelle est en bon état d'entretien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- ***donne son accord pour que la parcelle A n° 1055 soit affectée au domaine public***
- ***autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès du notaire pour cette cession, les frais d'actes étant à la charge de la commune.***
« Pour » : 13 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h45.

JACQUES FRADIN.
MAIRE.

SYLVIE GUITTON.
SECRETARE DE SEANCE.